

Communiqué de presse

Le 9 Janvier 2019

Verser la Taxe d'apprentissage pour soutenir le développement de la formation sur votre territoire !

Bourg-en-Bresse. La CCI de l'Ain est l'opérateur de proximité pour collecter la Taxe d'Apprentissage dans l'Ain. Les 3 Chambres de l'Ain, du Commerce et d'Industrie, des Métiers et de l'Artisanat et d'Agriculture se sont unies avec leurs Chambres Régionales pour collecter jusqu'au 28 février 2019, la taxe d'apprentissage auprès des entreprises du département. Etre plus simple, plus efficace et plus proche des entreprises, telles sont les motivations de ce regroupement consulaire.



Une taxe d'apprentissage pour faciliter et financer la qualification des jeunes

Les entreprises relevant des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) ou de l'impôt sur les sociétés doivent consacrer aux formations technologiques et professionnelles une part des salaires bruts payés au cours de l'année 2018 et peuvent se libérer de cette obligation par un versement unique auprès de la Chambre, **jusqu'au 28 février 2019**.

En 2018, 1766 entreprises de l'Ain ont versé leur taxe soit 3 118 611 € au total qui ont été attribués à 533 établissements d'enseignement dont 83 se situent dans l'Ain. Une part de la taxe est réservée aux Centres de Formation d'Apprentis (CFA).

Le solde est réparti aux établissements d'enseignement habilités :

- collèges,
- lycées,
- universités,
- écoles d'ingénieurs,
- écoles de commerce comme [l'EGC de l'Ain Bourg-en-Bresse](#)
- activités d'information et d'orientation comme le Point A...

A noter que les entreprises ont la possibilité d'indiquer sur leur déclaration, le ou les établissements qu'ils souhaitent favoriser. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Région se chargera des reversements aux écoles et CFA.

Un collecteur de Taxe d'Apprentissage unique

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale a réduit le nombre de collecteurs de la taxe d'apprentissage. Aujourd'hui, un seul

collecteur consulaire est habilité par région au côté des OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) qui, pour leur part, le sont au niveau national.

L'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage - l'OCTA CCIR Auvergne-Rhône-Alpes - est le seul habilité au niveau régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les trois Chambres Consulaires régionales se réunissent pour former l'unique collecteur régional de la taxe d'apprentissage. La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes a été désignée comme porteur de l'OCTA.

En choisissant le collecteur régional CCIR Auvergne-Rhône-Alpes, les entreprises soutiennent le développement de la formation au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Afin de faciliter les démarches des entreprises ce nouveau collecteur met à disposition des entrepreneurs :

- **Des interlocuteurs de proximité** dans chacune des Chambres dont la CCI de l'Ain
- **Le site Internet [FACILITAXE](#)** : sûr et pratique
 - Je me connecte sur le site où j'indique mon SIRET pour obtenir mon mot de passe
 - Je calcule ma déclaration et la valide. Je précise l'effectif, la masse salariale, les éventuels apprentis et les déductions possibles. Je note les écoles de mon choix. J'ai la possibilité de connaître le disponible par catégories.
 - J'imprime et adresse mon paiement à mon opérateur de proximité. Paiement en ligne possible.

OCTA
CCIR AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

TAXE D'APPRENTISSAGE
AU MOMENT DE VERSER,
ON SERA LÀ
POUR VOUS AIDER !

Effectuez vos formalités
avant le 1^{er} mars

FACILITAXE
facilitez-vous les taxes

L'OCTA CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunit les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les Chambres de Commerce et d'Industrie et les Chambres d'Agriculture.

A propos de la CCI de l'Ain :

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain est un établissement public géré par des chefs d'entreprises élus par leurs pairs. Sous la tutelle des ministères en charge de l'industrie, du commerce et des services, la CCI de l'Ain représente les intérêts économiques du département depuis 1900.

Elle représente ses 25.800 ressortissants en exprimant leurs besoins et en accompagnant le développement de l'industrie, du commerce et des services sur le territoire.

Chaque année, les chefs d'entreprise élus assurent plus de 500 missions de représentations auprès de 260 organismes et participent à près de 400 réunions internes. Quant aux services, ils gèrent près de 40.000 contacts, assurent plus de 2.500 rendez-vous en entreprise, organisent plus de 200 manifestations, ateliers, conférences... suivis par près de 4.000 participants sur l'ensemble du territoire.

